

SAS GRANGE SOLAIRE DE LA DIEGE
Société par actions simplifiée
au capital de 257 000 euros
Siège social : Apepic « Le Bourg »
19290 PEYRELEVADE
510 542 798 RCS Brive

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 17 MAI 2010

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2009 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Au terme de sa première année d'existence, la Société Grange Solaire de la Diège est reconnue comme un acteur de la production d'énergie photovoltaïque. Sur nos deux zones d'implantation en Ile de France et en Limousin, nous sommes titulaires de 10 contrats d'Obligation d'Achat EDF, enregistrés au tarif de 2009.

Ces 10 projets totalisent une puissance supérieure à 200 kW, pour un montant d'investissement supérieur à un million d'euros.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Stratégie de toitures de taille moyenne et savoir-faire administratif

Nous avons décidé en 2009 de nous orienter sur des toitures de moins de 36 kW (de 100 à 400 m²). Les dossiers correspondant sont administrativement plus rapides à valider. Cette maîtrise du cycle de vie d'un projet nous permet de monter en charge progressivement sur l'année 2010 et de maîtriser les coûts de main d'œuvre en s'appuyant sur des partenaires (poseurs, charpentiers, BET) locaux.

Montée en charge et orientations 2010

A ce jour, une installation a été mise en service en janvier 2010. 2 autres sont terminées et attendent leur mise en service en mai 2010. 7 chantiers sont planifiés en 2010, pour un montant de travaux d'environ 700 kEUR.

Perspectives de développement futur en ZRR

Notre potentiel de développement en zone ZRR sur le Limousin est important: 94% de nos projets enregistrés. Nous bénéficions déjà d'une notoriété qui nous permet d'accompagner

collectivités ou agriculteurs sur des problématiques de restauration du patrimoine bâti ou de désamiantage des bâtiments.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

- Engagement d'un projet d'acquisition d'un hangar de stockage de plaquettes à bois photovoltaïque.
- Refonte du site Internet

- Activité en matière de recherche et de développement. : Néant

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, la Société n'a réalisé aucun chiffre d'affaires.

La production immobilisée s'est élevée à 98 839 euros.

Le montant des achats de marchandises s'est élevé à 98 839 euros.

Les autres charges externes se sont élevées à 40 931 euros.

Les impôts et taxes ce sont élevés à 500 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 140 966 euros.

Le résultat d'exploitation pour l'exercice consiste en une perte de 42 127 euros.

Après prise en compte de produits financiers d'un montant de 1 012 euros et d'une subvention de 1 800 euros, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009 se solde par une perte nette comptable de 39 315 euros.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte nette comptable de 39 315 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter cette perte nette comptable dans son intégralité au compte « report à nouveau » qui deviendra par conséquent débiteur du même montant.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts nous vous indiquons qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue depuis la constitution de la Société.

- Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit

code, qui s'élèvent à un montant global de 0 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 0 euros.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices clos*, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

Echéance (en jours)	Solde des dettes fournisseurs
0	11 489,40 €
15	[] euros
30	34 086,00 €
45	[] euros
60	3 558,45 €
Total	49 133,85 €

* les données ne reprennent que la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs français par date d'échéance à la clôture du seul exercice 2009.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, détaillées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à Peyrelevade
Le 26 mars 2010

Le Conseil d'Administration